

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

Métropole de Lyon

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **34**

Séance du 12 octobre 2023

Liste des délibérations publiée le 20 octobre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : Mme Emmanuelle VIEUX-ROCHAS

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

OBJET

17

**Modification du tableau
des effectifs**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE
AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ,
GOUBET, NOVENT, BOIRON, MOMIN, CAUCHE, BARRIER,
DUMOND, GUERINOT, FUSARI, JACOLIN, FUGIER, ASTRE,
ESCOFFIER, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de
VARAGNES, MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU,
VIEUX-ROCHAS, LATHUILIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, GUO,
GILLET, MAMASSIAN, SCHMIDT,

Membre absent excusé : M. de PARDIEU.

Madame ASTRE, Conseillère municipale déléguée état-civil et ressources humaines, explique que le conseil municipal est appelé à mettre à jour le tableau des effectifs pour ajuster les emplois budgétaires aux emplois pourvus d'une part, pour ouvrir certains postes à des grades ou cadres d'emplois qui permettront à la collectivité de mener à bien ses recrutements.

Le comité social territorial a émis un avis favorable à la modification des temps travail le 20 septembre 2023

Créations de postes

Dans le cadre de recrutement en cours

- 1 poste de rédacteur

Dans le cadre de la modification du temps de travail

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet
- 1 poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe à temps complet de 20h
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

Dans le cadre de réussite à un examen professionnel :

- 1 poste d'attaché territorial principal à temps complet

Dans le cadre de promotion interne :

- 1 poste de chef de service de police municipal
- 1 poste d'ingénieur
- 1 poste d'agent de maîtrise

Le tableau des effectifs et le tableau des emplois seront mis à jour avec les suppressions de poste une fois par an, au regard des obligations réglementaires.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER les modifications apportées au tableau des effectifs.

Les crédits budgétaires correspondants seront inscrits aux articles 64111/64131 et suivants.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
- APPROUVE les modifications apportées au tableau des effectifs.

Les crédits budgétaires correspondants seront inscrits aux articles 64111/64131 et suivants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI